

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 31/03/2015

REUNION DU 30 MARS 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 30 MARS 2015 à 18 h, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Présents : HENOCQUE A. – BOURDELET C. — BLONDIN E. – BARBE P. – BIGOT N. – DEVILLERS C. – DEVAUCHELLE M. – TIRE M-H. – DAMIS C. – CRUSEL E. – MAQUIGNY B. formant la majorité des conseillers en exercice.

Absents : GALAND F.

Pouvoirs : M. CAILLEUX M. à M. BARBE P.
Mme MALLET D à M. MAQUIGNY B.
M. DOUZENEL JJ à M. BLONDIN E.

Secrétaire de séance : Mme Elodie CRUSEL

DELIBERATION POUR MARCHE : travaux d'urgence de consolidation du chœur de l'église Ste Marie-Madeleine.

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux d'urgence de consolidation du chœur de l'église Sainte Marie-Madeleine et relevant de la procédure adaptée

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :
Travaux d'urgence de consolidation du chœur de l'église Sainte Marie-Madeleine.

2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 232 500€ HT pour le marché de base et 31 100€ HT pour l'option si nécessaire.

3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

4 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de travaux d'urgence de consolidation du chœur de l'église Sainte Marie-Madeleine.

- D'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité. Des crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015 (*chapitre 23*)

Pour extrait conforme,

Séance levée à : 18h30

PRESENTATION D'UN PROJET EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE WOIGNARUE PAR GDF SUEZ. (La Compagnie du Vent)

M. le Maire expose au conseil municipal le souhait du groupe GDF SUEZ « La compagnie du vent » de présenter son projet éolien sur Woignarue.

Projet présenté par M. Julien Coulon chargé de développement local éolien.

- *Planification territoriale.
- *Méthodologie d'identification de zones potentielles d'implantation d'éoliennes.
- *Nombre et dimensions des éoliennes envisagées.
- *Simulation des retombées fiscales.
- *Zone potentielle d'implantation.

La présentation de ce projet étant uniquement une information, le Conseil Municipal n'a donné aucun avis.